

COMMUNE DE LANVEOC


DECISION DU MAIRE SOLLICITANT UNE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

DELEG.A4-26/87

Le Maire de la commune de Lanvéoc,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation au Maire de Lanvéoc, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités, et notamment son point 26 autorisant Madame le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 80% du financement du projet,

Considérant la nécessaire mise en sécurité du terrain d'honneur du stade de football de LANVEOC,

Considérant que la vétusté des pare-ballons ainsi que des grillages de protection,

Considérant la volonté de commune de LANVEOC de maintenir une installation sportive répondant aux exigences de sécurité pour une bonne pratique de ses licenciés,

Considérant que la commune de Lanvéoc a recherché toutes les sources possibles de financement auprès des différentes institutions françaises,

Vu le montant estimé des travaux s'élevant à 40 000.00 euros HT,

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après détaillé,

DECIDE

Article 1 : Le montant de la subvention sollicité auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur s'élève à 32 000.00 euros HT.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Plan prévisionnel de financement			
Dépenses		Recettes	
Poste	Montant (€) HT	Financier	Montant (€)
Travaux	40 000,00 €HT	FAFA	32 000 €
		Autofinancement public	8 000 €
Total	40 000,00 € HT	Total	40 000.00 € HT

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de CHATEAULIN, publiée et notifiée au FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Fait à Lanvéoc, le 25 avril 2023



Le Maire
Christine LASTENNET